



ORGANIZATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU REGIONAL AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Réunion conjointe du Sous-groupe de Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information aéronautique/Recherche et sauvetage (ATM/AIM/SAR SG), et du Sous-groupe de planification des opérations de l'aérodrome (AOP/SG) de l'APIRG
(Nairobi, Kenya, du 5 au 8 juillet 2016)

Point de l'ordre du jour 2: Résultat de la réunion extraordinaire d'APIRG (APIRG / EO) et la 20e réunion d'APIRG (APIRG/20)

RESULTAT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE D'APIRG (APIRG/EO) ET LA 20E REUNION D'APIRG (APIRG/20)

(Présenté par le Secrétariat)

RESUME	
<p>Ce document de travail présente des informations sur les résultats des deux réunions d'APIRG (APIRG / EO et APIRG / 20), en mettant l'accent sur la nouvelle restructuration et de la méthodologie de travail du groupe. Le document fournit également une séance d'information sur le Manuel de Procédures d'APIRG et appelle à l'identification et à la nomination des fonctionnaires des Etats d'être membres du Sous-groupe AAO d'APIRG.</p> <p>Action attendue de la réunion au paragraphe 3.</p>	
Référence (s): Rapport APIRG/EO Rapport APIRG/20	
Objectifs Stratégiques	Le présent document de travail se rapporte aux Objectifs Stratégiques: A & B

1. Introduction

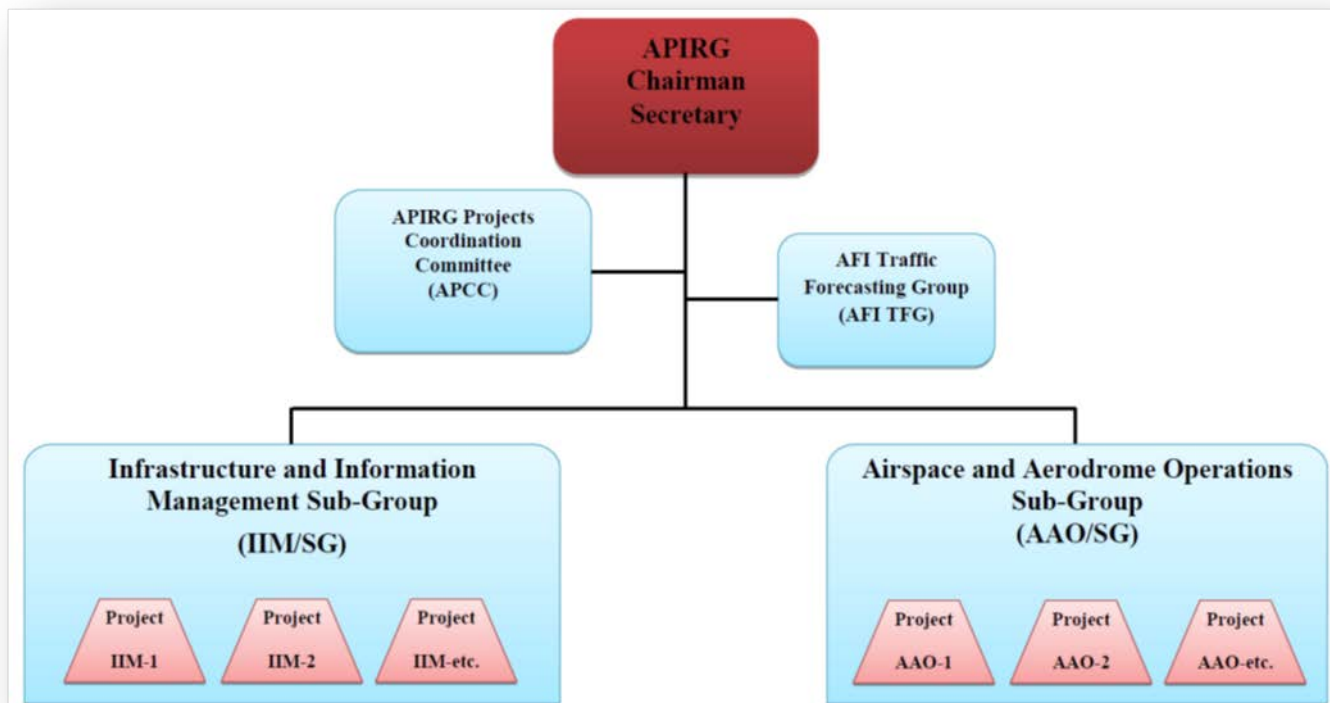
1.1 La Réunion extraordinaire d'APIRG, tenue à Dakar du 28 au 31 octobre 2013 faisait suite à la Décision 19/48 de la Dix-neuvième Réunion d'APIRG (APIRG/19) qui avait convenu de revoir l'organisation et les méthodes de travail du Groupe en appliquant les principes de l'approche de gestion des projets et d'autres méthodologies pour mieux soutenir le cadre de performance de l'OACI dans ses activités de planification et de mise en œuvre, lesquelles devraient être alignées sur les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU). L'objectif principal de la réunion APIRG / EO était d'examiner les propositions élaborées par le Secrétariat pour les transformations structurelles du Groupe pour améliorer l'efficacité des projets de mise en œuvre régionaux.

1.2 La vingtième réunion du Groupe régional Afrique Océan Indien (AFI) de planification et de mise en œuvre (APIRG/20) s'est tenue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, du 30 novembre au 2 décembre 2015 et a examiné la suite donnée par la Commission de navigation aérienne (ANC) au rapport d'APIRG/19, ainsi que l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/19 et de la réunion Extraordinaire d'APIRG tel que présenté par le Secrétariat.

2. Discussion

2.1 La Réunion extraordinaire du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/EO) a rappelé que la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne (SP AFI/08 RAN) tenue en novembre 2008 a reconnu la nécessité d'avoir une stratégie clairement définie dans la mise en œuvre des systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) ainsi que le besoin d'harmoniser les programmes de travail des États, des Régions et du siège de l'OACI. En conséquence la réunion SP AFI RAN /08 a convenu que l'APIRG revienne sa structure afin de déterminer si des changements seraient bénéfiques à la lumière de l'approche fondée sur les performances en matière de planification de la navigation aérienne. La réunion a également rappelé par ailleurs que la Recommandation 6/1 de la Douzième Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf./12) – Cadre de performance régionale – Outils et méthodologies de planification demande aux États et aux PIRG entre autre et de mettre l'accent sur les modules du Bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI et ce, en fonction de leurs besoins opérationnels, tout en reconnaissant que ces modules sont prêts à être déployés.

2.2 En élaborant le projet de réorganisation en exécution de la Décision 19/48, la réunion d'APIRG/EO a convenu de la mise en place de deux sous-groupes; le Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG) pour faciliter la coordination efficace entre les divers domaines des services de navigation aérienne et des aéroports, en particulier en ce qui concerne les domaines d'amélioration des performances (PIA) 1 des ASBU (Operations d'aéroport), PIA3 (Capacité optimale et Vols flexibles) et PIA 4 (Trajectoires de vol efficaces), et le Sous-groupe de la gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG), en mettant l'accent sur la mise en œuvre dans le contexte du domaine d'amélioration des performances PIA 2 (Systèmes et données interopérables) et met l'accent sur le rôle du traitement et de la gestion numérique de l'information aéronautique, de météorologique et des communications de liaisons de données en appui à la fourniture des Services de la circulation aérienne (ATS), à travers la *Décision EO/01 Réorganisation du Groupe APIRG* comme suit:



2.3 Le mandat, composition et programme de travail d'APIRG, la création et dissolution des organes subsidiaires y compris sa position à l'OACI est détaillée dans l'**Annexe B** du présent document de travail.

2.4 En vue d'aligner et d'appuyer la nouvelle structure d'APIRG et ses méthodes, conformément à sa Décision 19/48, le Groupe reconnaît que Manuel des procédures d'APIRG devrait être mis à jour pour faciliter les changements convenus et a formulé la *Décision EO/03 Transition vers la nouvelle structure d'APIRG*.

2.5 La réunion d'APIRG/20 a rappelé des Décisions 19/48 et EO/01 (Restructuration de l'APIRG) portant création de la nouvelle structure d'APIRG et de ses organes auxiliaires et a décidé de mettre en œuvre avec effet immédiat la nouvelle structure du Groupe. Toutefois, comme indiqué dans la note WP/02 au titre du point 2 de l'ordre du jour, le processus de nomination formelle des fonctionnaires des États lors de la réunion APIRG / 20 n'a pas eu lieu et, bien que certains responsables ont exprimé leur intérêt au Secrétariat pour eux de servir dans les sous-groupes, cela n'a pas été fait en conformité avec le Manuel APIRG. Afin de faciliter l'institutionnalisation de la nouvelle structure APIRG, la réunion conjointe de l'AOP / SG et ATM / AIM / SAR SG souhaiteront identifier les fonctionnaires à faire partie du Sous-groupe AAO.

3. Action par la réunion

3.1 La réunion est invitée à:

- a) prendre note des informations fournies dans cette note de travail; et
- b) prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne le paragraphe 2.5 ci-dessus.
